

## **CH\_VB 90.713 vom 5. Dezember 1990**

Bundesverwaltung, 1990-12-05, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_90.713](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_90.713)

FR: CH\_VB 90.713 du 5 décembre 1990

IT: CH\_VB 90.713 del 5 dicembre 1990

### **Erwägungen**

#### **E. 5**

Dezember 1990 991 Aussenpolitik. Persönliche Vorstösse en considération le fait que le peuple suisse est très fortement attaché à la neutralité. A la lumière des résultats de cet examen, le Conseil fédéral se penchera à nouveau sur la question de la neutralité au cours de ces prochains mois, puisque nous devons aussi renseigner sur les problèmes européens, et c'est un élément qui devra être analysé. Nous informerons le Parlement et le public de nos conclusions à ce moment. Si la question de l'adoption de sanctions économiques par l'ONU devait se reposer à l'avenir, dans une autre situation, lors d'un autre conflit, le Conseil fédéral, de la même manière, après avoir pris en compte tous les éléments particuliers comme il l'a fait l'été dernier- en particulier les obligations découlant de notre statut d'Etat neutre en permanence - se prononcerait d'une manière autonome sur la participation de notre pays à ces mesures, en fonction du cas concret et des intérêts suisses en jeu. La décision du Conseil fédéral d'adopter de manière autonome des sanctions dans le cadre du conflit Irak-Koweït ne préjuge en rien son attitude à l'égard de sanctions qui ne seraient pas décrétées par le Conseil de sécurité et qui ne bénéficieraient pas d'un soutien universel. Nous analysons chaque cas, tout en étant conscients que nous avons fait un pas dans notre politique de neutralité extrêmement important en adoptant ces sanctions. Cela pourra servir naturellement de préalable pour toutes les analyses que nous devons faire. Depuis 1945, la Suisse a poursuivi une politique de neutralité mais aussi de solidarité et de coopération internationale. Nous avons participé aux efforts entrepris par la communauté des Etats en vue d'établir un ordre international pacifique, juste. Nous nous sommes engagés fortement pour le respect du droit international, des droits de l'homme. Nous avons proposé des solutions pour le règlement pacifique des différends. Cette attitude, même avec une politique engagée, n'affecte pas une conduite souple et cohérente de notre politique étrangère et cette dernière, même engagée, n'est pas en contradiction avec la prestation des bons offices. La différence est très souvent, et on l'oublie, qu'on confond dans notre pays bons offices et médiation. Dans le cadre des bons offices, si on nous le demande, nous restons disponibles. Nous avons fait des offres, on ne les a pas toujours retenues. S'agissant de la question des relations entre l'intégration européenne et la neutralité suisse, nous avons eu l'occasion d'exposer notre point de vue dans le rapport que nous venons de publier sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne. En ce qui concerne la question de la neutralité, dans le contexte de la mise en place d'un système collectif de sécurité en Europe, la position du Conseil fédéral est également expliquée dans le rapport sur la sécurité de 1990. Il est clair que là nous atteignons des limites, non pas seulement de la politique de neutralité, mais peut-être même du droit de la neutralité. Nous devons, le cas échéant, répondre aux questions qui nous seront posées à ce sujet. Voilà les quelques éléments de notre réflexion que nous pouvons communiquer à l'interpellateur, nous n'avons pas terminé ce travail. Grâce aux succès sensibles obtenus ces dernières

années, l'Organisation des Nations Unies a clairement gagné, de façon significative, en considération et en importance dans le monde, dans l'esprit aussi de nos concitoyens certainement. Les deux raisons principales de ce changement sont connues, bien qu'elles ne soient pas perceptibles de la même manière. D'une part, le rapprochement des deux blocs et les bouleversements profonds en Europe centrale et de l'Est ont sans aucun doute permis à l'ONU de mener ses activités de manière plus efficace et plus substantielle. D'autre part, la plus grande marge de manoeuvre de l'ONU est due au fait que les débats qui étaient, auparavant, toujours dominés par les oppositions idéologiques se sont depuis le milieu 1980 de plus en plus orientés, même avant les événements en Europe, vers une discussion des problèmes réels. Cela a conduit à une sensibilisation croissante aux problèmes majeurs de notre planète, tels que la surpopulation/les atteintes continues à l'environnement. La stagnation du développement dans le tiers monde, l'émigration, etc., sont aussi des problèmes qui intéressent les Nations Unies et pas seulement chaque Etat ou chaque groupe d'Etats. C'est donc une tendance à une plus grande objectivité qui est également perceptible dans la préparation des solutions que proposent les Nations Unies aux conflits régionaux, que ce soit le Cambodge, l'Afghanistan le Sahara occidental, on l'a vu, la Namibie. Dans ce contexte, il est donc juste de constater que l'ONU remplit de mieux en mieux sa fonction de sécurité collective. La preuve la plus frappante, c'est sans aucun doute les derniers événements Irak-Koweït. Comme jusqu'ici, le Conseil fédéral reste de l'avis qu'il est dans l'intérêt de notre pays d'adhérer à l'Organisation des Nations Unies. Durant les années qui ont suivi le refus de l'adhésion, nous avons mis en pratique l'intention qui avait été clairement exprimée alors et, systématiquement, étendu, approfondi nos collaborations Suisse-ONU, même en tant qu'Etat non membre et également au sein des institutions dont nous faisons partie. En accord avec les grandes lignes de notre politique étrangère, le Conseil fédéral a mis l'accent sur un engagement accru de la Suisse dans le domaine des mesures en faveur du maintien de la paix appuyant, aussi budgétairement les dépenses engagées à cet effet. L'augmentation des efforts de la Suisse a été perçue par tous les Etats membres de l'ONU, et en particulier par le secrétariat général de façon très positive. Cela ne doit cependant pas nous faire oublier le désavantage qu'il y a de ne pas être membre, de ne pas pouvoir nous exprimer, de ne pas pouvoir côtoyer les autres Etats. Mis à part Saint-Marin, Monaco et le Saint-Siège, la Suisse est le seul Etat qui n'appartient pas à l'Organisation des Nations Unies. Nous suivons donc ces événements avec beaucoup d'attention. Nous prendrons, au Conseil fédéral, les mesures qui s'imposent dans le cadre de nos relations avec l'ONU, en fonction de révolution aussi de la situation. Nous tenons cependant à affirmer et à préciser que nous ne pouvons pas ne pas tenir compte de l'avis très fortement majoritaire de la population suisse il y a peu de temps, en 1986. En tenant compte de cela, nous avons fixé un certain nombre de priorités qui sont d'abord les problèmes de l'intégration européenne, ensuite le problème de notre adhésion aux institutions de Bretton Woods et enfin, le cas échéant, la reprise du dossier de l'entrée de la Suisse à l'ONU.

Onken: Ich möchte dem Bundesrat für die Antwort danken. Ich teile zwar nicht alle Überlegungen, die dargelegt worden sind, halte es z. B. auch für etwas widersprüchlich, einerseits zu sagen, die Irak-Sanktionen seien «un pas extrêmement important» gewesen, also ein ausserordentlich bedeutsamer Schritt, und andererseits die «continuation» der bisherigen Neutralitätspolitik herauszustreichen. Da klafft ein Widerspruch. Aber ich kann mich mit der Antwort zufrieden erklären, insbesondere im Blick auf das «examen approfondi», das noch ansteht und von dem ich mir noch mehr Tiefenschärfe und eine zusätzliche Anreicherung der Neutralitätspolitik in einem gewandelten Umfeld

erhoffe. Präsident: Frau Meier Josi erklärt sich von der Antwort des Bundesrates als befriedigt.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Meier Josi Stellung der Schweiz zur Uno Interpellation Meier Josi Attitude de la Suisse vis-à-vis de l'ONU In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1990 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung

**E. 07**

Séance Seduta Geschäftsnummer 90.713 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 05.12.1990 - 09:00 Date Data Seite 989-991 Page Pagina Ref. No 20 019 509 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.